

Philippe PEMEZEC
Député des Hauts-de-Seine
Maire du Plessis-Robinson

Monsieur Yvan Tourjansky
Section départementale des Hauts de
Seine
SNMKR 32
153, avenue de Verdun
92190 MEUDON

Paris, le 3 mai 2005.

Monsieur,

Vous avez souhaité me faire part de la situation sur les soins de masso-kinésithérapie en France, et je vous en remercie.

J'ai porté une attention particulière sur votre constat et sur vos arguments. En effet, la population française vieillit accroissant par la même le nombre de vos interventions sur les pathologies liées à l'âge.

J'ai interrogé Monsieur le Ministre des solidarités, de la Santé et de la Famille par l'intermédiaire de deux questions écrites - l'une sur la difficulté de vos confrères à prodiguer des soins hors de leur cabinet, et l'autre concernant l'harmonisation des diplômes de santé au niveau européen.

Je m'empresse de vous transmettre ses réponses dès leur réception.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

Bien à vous.
Philippe Pemezec

PJ : Questions écrites à Monsieur Philippe Douste-Blazy.

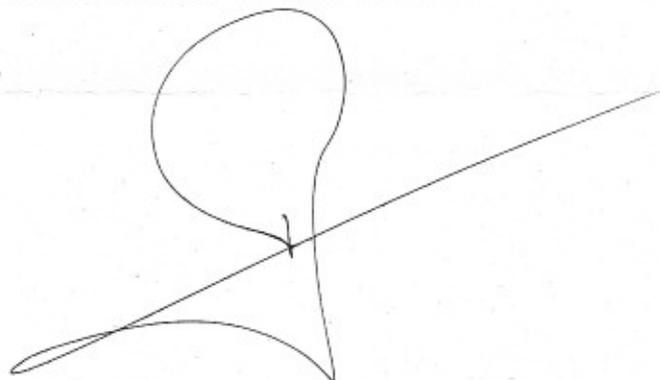
Philippe PEMEZEC
Député des Hauts-de-Seine
Maire du Plessis-Robinson

Service de la Séance
Division des Questions

Paris, le 3 mai 2005

Question écrite

Monsieur Philippe Pemezec souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés que rencontrent les masseurs-kinésithérapeutes à prodiguer des soins à l'extérieur de leur cabinet. Il lui rappelle que les honoraires s'élèvent à deux euros, ce qui ne couvre pas les frais engendrés par le déplacement. Aussi face à cette situation, de plus en plus de kinésithérapeutes refusent de se déplacer, ce qui pénalise le patient, le kinésithérapeute et la société en général, car leur activité est également un facteur du maintien des personnes âgées notamment à leur domicile. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées.



Philippe PEMEZEC
Député des Hauts-de-Seine
Maire du Plessis-Robinson

Service de la Séance
Division des Questions

Paris, le 3 mai 2005

Question écrite

Monsieur Philippe Pemezec souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes quant à l'impact de l'harmonisation des diplômes au niveau européen sur la reconnaissance du diplôme d'État français de masso-kinésithérapie. En effet, les masseurs-kinésithérapeutes sont inquiets quant à la reconnaissance nécessaire à leur activité, en raison de l'instauration du système LMD (licence, maîtrise, doctorat) lié à l'harmonisation des diplômes définie par la directive n° 89/48/CEE, eu égard à leur niveau de formation non reconnu par ce système. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des actions qui peuvent être engagées.

